



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXI)/1  
30 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Vingt et unième session extraordinaire

Genève, 10-11 mai 2004

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la onzième session de la Conférence:
  - a) Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la onzième session de la Conférence;
  - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparatifs de fond de la onzième session de la Conférence
  - Rapport du Comité préparatoire.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - a) Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa onzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
  - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;

---

\* La présentation tardive du présent document est due à la nécessité de tenir compte de l'état d'avancement des préparatifs de la CNUCED XI.

- c) Désignation et classification d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
  - d) Calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 2004 et projet de plan des réunions pour 2005.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil.

## II. Annotations

### Introduction

1. Dans sa résolution 57/235 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a remercié le Gouvernement brésilien d'avoir généreusement proposé d'accueillir la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La Conférence se déroulera du 13 au 18 juin 2004 au Centre de congrès Anhembi, à São Paulo (Brésil).
2. L'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence a été distribué sous la cote TD/391.
3. La vingt et unième session extraordinaire du Conseil est convoquée afin de faire avancer les préparatifs concernant l'organisation et le fond de la Conférence.

### Point 1: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

4. L'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session extraordinaire a été établi par le secrétariat.

#### *Documentation*

TD/B(S-XXI)/1      Ordre du jour provisoire annoté

### Point 2: Organisation des travaux de la onzième session de la Conférence:

#### a) Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la onzième session de la Conférence

5. Le Conseil devra choisir, comme il est d'usage pour l'organisation de la Conférence, le pays qui ouvrira l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à São Paulo. Le nom de ce pays sera tiré au sort.

#### b) Questions d'organisation en suspens

6. L'attention du Conseil sera appelée sur toute question d'organisation en suspens.

### Point 3: Préparatifs de fond de la onzième session de la Conférence

#### – Rapport du Comité préparatoire

7. À sa cinquantième session, le Conseil a établi un comité préparatoire de la onzième session de la Conférence, à composition non limitée et placée sous la présidence du Président du Conseil.
8. Le Conseil du commerce et du développement entendra le rapport du Président du Comité préparatoire et transmettra à la Conférence le texte de négociation établi en préparation de la Conférence.

**Point 4: Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:**

**a) Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa onzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale**

9. Le Conseil sera informé de toute modification du nombre des États membres de la CNUCED qui, au moment de la rédaction du présent document, était de 192.

**b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil**

10. Toute demande reçue sera transmise au Conseil. Une liste actualisée des organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/5.

**c) Désignation et classification d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil**

11. Une liste actualisée des ONG autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/7.

**d) Calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 2004 et projet de plan des réunions pour 2005**

12. Le Comité sera saisi d'un projet de calendrier pour le reste de l'année 2004 et une partie de 2005, qui sera modifié après la Conférence.

*Documentation*

TD/B(S-XXI)/CRP.1 Calendrier des réunions de la CNUCED

**Point 5: Questions diverses**

**Point 6: Adoption du rapport du Conseil**

13. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingt et unième session extraordinaire.

-----